



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 10378

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation particulièrement délicate du secteur horticole. En effet, la crise du marché, les conséquences de l'augmentation brutale du taux de TVA de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100, les difficultés structurelles de la filière, la mauvaise situation financière de nombreuses entreprises, la forte diminution de l'emploi... caractérisent ce secteur. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour redynamiser ce secteur et favoriser sa reorganisation.

Texte de la réponse

Conscients de la crise que traverse le secteur horticole, les pouvoirs publics ont reçu des députés du groupe horticole de l'Assemblée nationale. Au cours de cet entretien, les députés ont exposé les difficultés des entreprises du secteur horticole, dont la cause principale semble être un tassement de la demande, mais qui ont été accrues certainement par l'augmentation du taux de TVA intervenue en août 1991. Ils ont insisté sur la nécessité d'engager une politique de relance en faveur de cette filière. Les pouvoirs publics, tout en soulignant la nécessité pour la profession de mieux s'organiser, ont annoncé la mise en place d'un groupe de travail interministériel, chargé d'expertiser les demandes des professionnels et d'effectuer des propositions.

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10378

Rubrique : Horticulture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 1994, page 314

Réponse publiée le : 6 juin 1994, page 2855